

CONSEIL D'ORIENTATION DES RETRAITES

Séance plénière du 15 octobre 2014 à 14 h 30

« Structure des ménages, comportements conjugaux et retraite »

Document N°6

<i>Document de travail, n'engage pas le Conseil</i>

**Niveau de vie des femmes et des hommes à la retraite
selon la situation conjugale : données récentes**

Secrétariat général du Conseil d'orientation des retraites

Niveau de vie des femmes et des hommes à la retraite selon la situation conjugale : données récentes

Ce document présente, dans une première partie, les écarts de niveau de vie moyen et de taux de pauvreté observés parmi les retraités entre les femmes seules, les hommes seuls et les couples puis, dans une seconde partie, les écarts globaux entre les femmes et les hommes retraités qui proviennent essentiellement des femmes et des hommes vivant seuls, puisque le niveau de vie des deux membres d'un couple est identique par convention.

Les données les plus récentes disponibles sont celles de l'enquête Revenus fiscaux et sociaux de l'INSEE de l'année 2012. Elles peuvent être comparées aux données plus anciennes datant de 2000-2004 présentées dans le sixième rapport du COR de décembre 2008.

1. Niveaux de vie selon la situation conjugale et matrimoniale

En 2012, selon l'enquête Revenus fiscaux et sociaux de l'INSEE, les retraités vivant seuls ont un niveau de vie moyen inférieur, et en général un taux de pauvreté supérieur, aux retraités vivant en couple¹, quels que soient leur sexe et leur situation matrimoniale (veuf, célibataire ou divorcé). La faiblesse du niveau de vie est particulièrement marquée pour les femmes divorcées à la retraite, dont le niveau de vie moyen est inférieur de 26 % à celui des retraités - hommes et femmes - vivant en couple, ainsi que pour les hommes célibataires à la retraite, dont le niveau de vie moyen est inférieur de 29 % à celui des retraités en couple. En revanche le niveau de vie moyen des hommes veufs à la retraite est à peine inférieur (de 3 %) à celui des retraités en couple. Enfin, les femmes veuves, qui représentent la moitié des effectifs de retraités vivant seuls, ont un niveau de vie moyen inférieur de 19 % aux retraités en couple.

¹ Les retraités vivant en couple sont définis ici comme les individus qui sont à la retraite et en couple. Leur conjoint n'est pas nécessairement à la retraite. Du fait des hommes retraités dont la femme n'est pas retraitée, et des femmes retraitées dont le conjoint n'est pas retraité, les niveaux de vie moyens des femmes et des hommes retraités en couple sont légèrement différents.

**Niveau de vie des femmes et des hommes retraités en 2012
selon la situation conjugale et matrimoniale**

Sexe	Situation conjugale	Situation matrimoniale	Effectifs (milliers)	Niveau de vie moyen		Taux de pauvreté**
				en €/uc par mois	en indice*	
Femmes	en couple		3 663	2 205	102	4,0 %
	seules	veuves	2 584	1 740	81	12,8 %
		divorcées***	746	1 599	74	16,8 %
		célibataires	418	1 784	83	16,9 %
Hommes	en couple		4 582	2 121	98	6,2 %
	seuls	veufs	518	2 096	97	4,5 %
		divorcés***	491	1 811	84	12,9 %
		célibataires	394	1 535	71	22,1 %

(*) base 100 = niveau de vie moyen des hommes et des femmes retraités vivant en couple.

(**) seuil de pauvreté = 60% du niveau de vie médian (985 €/par mois et par unité de consommation en 2012).

(***) y compris personnes mariées mais séparées.

Champ : France métropolitaine, individus retraités vivant dans un ménage ordinaire dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Sources : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2012.

Malgré les écarts importants de pension de droit propre entre les femmes et les hommes (en 2012 la pension moyenne de droit propre de l'ensemble des femmes retraitées – y compris résidents à l'étranger – ne représente que 57 % de celle des hommes²), les écarts, en termes de niveau de vie au moment de la retraite, entre les femmes seules et les autres retraités (hommes ou femmes vivant en couple, et hommes seuls) sont relativement limités.

Le fait que le niveau de vie moyen des femmes veuves ne soit inférieur que de 19 % à celui des retraités en couple s'explique par les pensions de réversion, qui assurent à peu près en moyenne aux veuves le maintien du niveau de vie du couple antérieur (**documents n°8 et 9**). L'écart de 19 % résulte surtout d'effets de structure liés à la progression des revenus au fil des générations (les veuves appartiennent à des générations anciennes), à la mortalité différentielle (les femmes de cadres sont sous-représentées parmi les veuves car les hommes cadres ont une espérance de vie plus élevée que les hommes ouvriers) et au veuvage précoce (dans ce cas la pension de réversion est relativement faible car les droits à la retraite du défunt correspondent à une carrière incomplète). En outre les veuves âgées perçoivent moins de revenus du patrimoine par unité de consommation que les couples âgés³.

Le niveau de vie moyen des femmes retraitées divorcées ou célibataires vivant seules, globalement inférieur de 22 % à celui des retraités en couple, est à peine plus faible que celui des veuves, bien qu'elles ne perçoivent pas ou peu de pensions de réversion : une femme retraitée divorcée ne perçoit que sa pension propre, éventuellement complétée par une prestation compensatoire versée en rente, tant que son ex-mari est vivant puis, après le décès de ce dernier, elle perçoit une pension de réversion qu'elle est susceptible de partager avec les autres (ex-)épouses du défunt ; quant aux femmes retraitées célibataires, elles n'ont pas droit à la réversion. Ce paradoxe peut résulter du fait que la montée du divorce et du célibat s'est d'abord effectuée parmi les femmes les plus diplômées et les plus investies dans leur vie

² Source : rapport annuel du COR, graphique 3.22.

³ Voir le sixième rapport du COR, page 129 en ce qui concerne le patrimoine des veuves.

professionnelle avant de se diffuser dans tous les milieux sociaux. Parmi les générations actuelles de retraitées, les divorcées et les célibataires disposent ainsi de pensions de droit propre plus élevées que les autres femmes (mariées puis veuves) de leur génération. Mais ceci sera sans doute de moins en moins vrai au fil des générations (**documents n°4 et 5**).

Il semblerait que la situation des femmes retraitées célibataires ou divorcées vivant seules, comparée à celle des retraités en couple, se soit déjà dégradée depuis une dizaine d'années, en même temps que le nombre de retraités divorcés augmentait. En effet, si l'on compare les résultats observés en 2012 sur l'ensemble des retraités à ceux présentés dans le sixième rapport du COR sur la période 2000-2004 ou dans la publication INSEE « Regards sur la parité » pour l'année 2009, le niveau de vie moyen des femmes célibataires ou divorcées semble avoir diminué entre 2000-2004 et 2012 par rapport à celui des retraités vivant en couple. En revanche, la situation relative des femmes veuves aurait peu évolué.

Il convient de rester prudent sur cette comparaison en évolution, puisque les trois mesures en 2000-2004, 2009 et 2012 ne portent pas sur le même champ (ensemble des retraités en 2012, ensemble des personnes âgées de 65 ans et plus en 2000-2004 ainsi qu'en 2009), et que la mesure du niveau de vie a été modifiée (les résultats présentés dans le sixième rapport du COR sur la période 2000-2004 sous-estimaient fortement les revenus du patrimoine). Le fait d'inclure l'ensemble des retraités de tous âges en 2012 permet de mieux prendre en compte les nouvelles générations de retraités, qui comportent davantage de personnes divorcées. Ainsi, parmi l'ensemble des retraités en 2012, 746 000 femmes et 491 000 hommes sont des personnes divorcées vivant seules, alors que seulement 341 000 femmes et 263 000 hommes étaient dans ce cas parmi les personnes âgées de 65 ans et plus en 2009 (236 000 femmes et 108 000 hommes parmi les personnes âgées de 65 ans et plus en 2000-2004). Par ailleurs, le fait de mieux prendre en compte les revenus du patrimoine conduit sans doute à accroître l'écart entre les femmes seules (célibataires, veuves ou divorcées) et les couples, lesquels possèdent un patrimoine plus important.

Niveau de vie des femmes et des hommes âgés ou retraités selon la situation conjugale et matrimoniale

Base 100 = niveau de vie moyen des femmes et hommes en couple

Année d'observation		2000-2004*	2009**	2012***
Femmes et hommes vivant en couple		100	100	100
Femmes vivant seules	veuves	87	79	81
	divorcées	85	81	74
	célibataires	93	85	83
Hommes vivant seuls	veufs	109	104	97
	divorcés	96	85	84
	célibataires	80	78	71

(*) Champ : personnes de 65 ans et plus. Les revenus du patrimoine financier sont fortement sous-estimés (ne sont pris en compte que ceux figurant sur la déclaration fiscale). Voir sixième rapport du COR, page 126.

(**) Champ : personnes de 65 ans et plus. Les revenus du patrimoine financier sont imputés d'après les enquêtes Patrimoine de l'INSEE. Voir Bonnet et Hourriez dans Insee, « Regards sur la parité » 2012, page 49.

(***) Champ : personnes retraitées de tous âges. Les revenus du patrimoine financier sont imputés d'après les enquêtes Patrimoine de l'INSEE.

Sources : Insee-DGI, enquêtes revenus fiscaux 2000-2004 ; Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2009 et 2012.

Le niveau de vie moyen des hommes retraités divorcés ou célibataires vivant seuls se situe en 2012 au même niveau que celui des femmes retraitées divorcées ou célibataires vivant seules. Alors que, chez les femmes seules, la faiblesse du niveau de vie est plus marquée pour les divorcées que les célibataires, c'est l'inverse pour les hommes seuls. En particulier le taux de pauvreté des hommes retraités célibataires vivant seuls atteint 22 %. La faiblesse du niveau de vie des hommes célibataires est sans doute à relier à des caractéristiques personnelles défavorables (handicaps, etc.) conduisant à la fois au célibat et à de moins bonnes carrières. En évolution, entre 2000-2004 et 2012, il semblerait que, comme pour les femmes seules célibataires ou divorcées, la situation des hommes seuls célibataires ou divorcés se soit dégradée relativement à celle des couples.

Le niveau de vie des hommes veufs à la retraite apparaît en 2012 un peu inférieur à celui des retraités vivant en couple, alors qu'il apparaissait supérieur en 2000-2004 ainsi qu'en 2009. Ce résultat semble cohérent avec les simulations issues du modèle Destinie de l'INSEE (**document n°7**), qui indiquent une dégradation du niveau de vie des veufs relativement aux couples, au fur et à mesure que les pensions des hommes et des femmes se rapprochent⁴. Les écarts de niveau de vie à la retraite entre les veufs (ou les veuves) et les couples peuvent aussi refléter en partie des écarts de niveau de vie entre générations, les premiers étant plus âgés que les seconds ; or les écarts de niveau de vie entre jeunes et vieux retraités se sont creusés depuis dix ans, avec l'arrivée à la retraite de la génération du *baby-boom*, dont le niveau de vie est relativement élevé.

⁴ Rappelons que le niveau de vie du conjoint survivant est d'autant plus élevé, relativement à celui du couple antérieur, que la pension propre du survivant est élevée par rapport à celle du défunt (**document n°8**). Le niveau de vie relatif des hommes veufs est donc d'autant plus élevé que les pensions des hommes sont élevées par rapport à celles des femmes.

2. Ecart de niveau de vie entre les hommes et les femmes à la retraite

L'écart entre le niveau de vie moyen des femmes retraitées et celui des hommes retraités provient essentiellement des femmes et des hommes vivant seuls à la retraite, puisque le niveau de vie des deux membres d'un couple est identique par convention. Il provient également, dans une moindre mesure, des retraités vivant en couple dont le conjoint n'est pas retraité⁵.

Niveau de vie des femmes et des hommes retraités en 2012 selon la situation conjugale

Sexe	Situation conjugale	Effectifs (milliers)	Niveau de vie moyen		Taux de pauvreté**
			en €/uc par mois	en indice*	
Femmes	en couple	3 663	2 205	102	4,0 %
	seules	3 748	1 717	80	14,1 %
Hommes	en couple	4 582	2 121	98	6,2 %
	seuls	1 403	1 839	85	12,4 %

(*) base 100 = niveau de vie moyen des hommes et des femmes retraités vivant en couple.

(**) seuil de pauvreté = 60% du niveau de vie médian (985 €/par mois et par unité de consommation en 2012).

Champ : France métropolitaine, individus retraités vivant dans un ménage ordinaire dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2012.

Parmi les retraités en 2012, l'écart entre le niveau de vie d'un retraité vivant seul et celui d'un retraité vivant en couple est de l'ordre de 15 à 20 %, alors qu'il y a globalement peu de différences entre le niveau de vie moyen d'une femme seule à la retraite (1 717 €/par mois et par unité de consommation) et celui d'un homme seul à la retraite (1 839 €/par mois et par unité de consommation). Par conséquent, si le niveau de vie moyen de l'ensemble des femmes retraitées est inférieur à celui de l'ensemble des hommes retraités, c'est surtout parce que les femmes retraitées sont plus nombreuses à vivre seules que les hommes retraités : c'est le cas d'une femme retraitée sur deux, contre un homme retraité sur quatre.

Il existe par ailleurs un petit écart, de l'ordre de 4 % en faveur des femmes, entre le niveau de vie moyen des femmes retraitées vivant en couple et celui des hommes retraités vivant en couple. Cette différence signifie que les femmes retraitées dont le mari n'est pas encore à la retraite ont en moyenne un niveau de vie supérieur aux hommes retraités dont la femme n'est pas encore à la retraite. Ceci pourrait s'expliquer entre autres par le fait que les hommes qui

⁵ Du fait des hommes retraités dont la femme n'est pas retraitée, et des femmes retraitées dont le conjoint n'est pas retraité, les niveaux de vie moyens des femmes et des hommes retraités en couple sont légèrement différents.

prennent leur retraite tardivement ont des revenus relativement élevés, ou encore, pour les hommes retraités dont la femme n'est pas encore à la retraite, par l'inactivité de cette dernière.

Au total, en 2012, le niveau de vie moyen des femmes retraitées est inférieur de 4,7 % à celui des hommes retraités, et le taux de pauvreté des femmes retraitées est supérieur de 1,5 point à celui des hommes retraités.

Niveau de vie des femmes et des hommes retraités en 2012

Sexe	Effectifs (milliers)	Niveau de vie moyen en €/uc par mois	Taux de pauvreté**
Femmes	7 411	1 958	9,1 %
Hommes	5 985	2 055	7,6 %

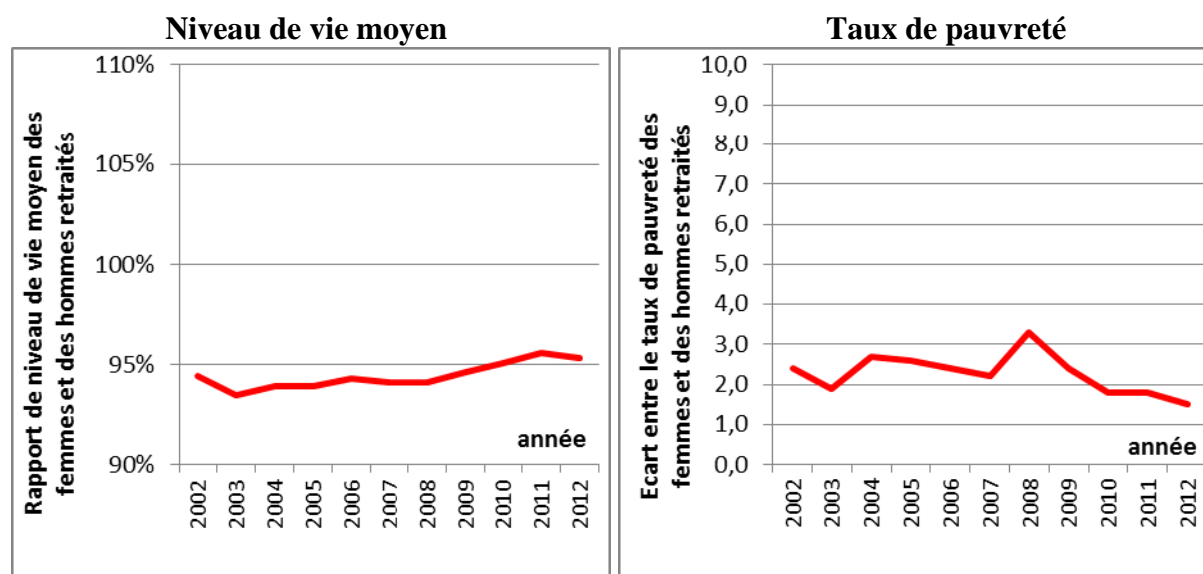
(**) seuil de pauvreté = 60% du niveau de vie médian (985 €par mois et par unité de consommation en 2012).

Champ : France métropolitaine, individus retraités vivant dans un ménage ordinaire dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Sources : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2012.

L'écart de niveau de vie moyen ou de taux de pauvreté entre les femmes et les hommes retraités est assez stable depuis dix ans. En effet, au cours de cette période, la situation des retraités vivant seuls semble s'être dégradée, relativement à celle des retraités vivant en couple, à peu près autant pour les hommes que pour les femmes.

Niveau de vie moyen à la retraite des femmes rapporté à celui des hommes et écart de taux de pauvreté à la retraite entre les femmes et les hommes



Source : figure 3.23 du rapport annuel du COR de juin 2014, actualisée avec les données 2012.